

#### Votre contact

Christelle COUE-ROBELIN  
05 49 61 20 66  
[couec@poitou.ifrb.fr](mailto:couec@poitou.ifrb.fr)

#### Durée

2,00 jour(s)  
14:00 heures

#### Public

Personnel électricien chargé d'exécuter des interventions générales (maintenance, dépannage électrique) en basse tension, ou de diriger des travaux d'ordre électrique hors tension ou dans un environnement consigné ou dans la zone de voisinage simple et/ou des essais sur des ouvrages électriques en basse tension.

#### Pré-requis

Être âgé de plus de 18 ans  
Savoir lire et parler le français

**Avoir une formation, une connaissance et une expérience appropriée en électricité adaptées aux opérations confiées.**

#### Moyens pédagogiques et supports

**Formation théorique individualisée, utilisant un outil multimédia, avec système d'entrée/sortie permanente.**

Le formateur accueille le participant, le connecte à l'outil multimédia, lance la session avec une phase d'introduction pour apprivoiser l'outil multimédia et répondre aux questions du stagiaire pendant toute la durée de la formation.

**Formation pratique en groupe réduit sur maquette pédagogique avec réussite à l'examen théorique.**

Vérification des acquis par le formateur à partir des éléments issus de l'outil Multimédia et d'un QCM. Etudes de cas, mises en situations individuelles et collectives.

#### Profil de l'intervenant

Techniciens ou ingénieurs disposant d'une expérience confirmée dans le domaine de l'électricité, assurant également des missions techniques auprès des entreprises.

#### Informations complémentaires

**Se munir de ses équipements de protection individuelle (casque isolant avec écran facial, gants isolants de classe 0 minimum, chaussures de sécurité) pour les travaux pratiques.**

#### Objectifs de la formation

Exécuter des opérations d'ordre électrique sur les équipements électriques Basse Tension en sécurité

#### Objectifs pédagogiques (selon NF C 18 510)

Connaître les dangers de l'électricité et être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique

Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre

Être capable de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les installations concernées ou dans leur environnement

Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge

Être informé de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

#### Contenu

##### Tronc commun

Présentation et évolution de la réglementation en électricité

Les effets du courant électrique sur le corps humain

Les noms et les différents domaines de tension

Les zones d'environnement et leurs limites

Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation

Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention

Surveillance des opérations

Mise en sécurité d'un circuit : Prescription de sécurités associées aux zones de travail

Équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser

Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser

Conduites à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique

##### Spécificités B1-B1V/B2-B2V/B2V Essai/BR/BC

Matériels électriques : fonction, caractéristiques, identification

Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation

Documents applicables lors de travaux

Caractérisation des travaux et limites

Mesures de prévention lors de travaux

Étapes et documents applicables lors d'une consignation

Instructions de sécurité pour essais (B2V Essais)

Rôle, instruction, échange d'informations entre le chargé d'intervention générale et le chargé d'exploitation électrique, entre le chargé de consignation et le chargé

d'exploitation électrique

Documents applicables lors d'une intervention

Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale

Application sur une installation type (maquette pédagogique) et/ou représentative de l'environnement de l'apprenant (TP)

Évaluation théorique et pratique

**Si réussite aux épreuves (1 épreuve théorique et 1 épreuve pratique), délivrance d'un avis individuel nominatif d'habilitation.**

*Périodicité de recyclage recommandée selon NF C 18-510 = 3 ans*

#### Critères et modalités d'évaluation

A l'issue de la formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs pédagogiques à l'aide d'un questionnaire.

